

Règlement J3 Cadets-Juniors-Top Poussins (Le Perray en Yvelines)

Article 1 - GENERALITES

- 1.1) La **J3 Cadets-Juniors-Top Poussins** se déroulera selon les règles de la FFBAD, des règlements particuliers de la LIFB et du règlement ci-après.
- 1.2) Le juge arbitre du championnat Jeunes désigné par le comité organisateur est : **Maurcie Paquet**
- 1.3) La compétition est ouverte à **tous les licenciés « compétition » Jeunes** des clubs dépendant du Comité Départemental des Yvelines ; il aura lieu **le 10 et 11 Mai 2025**
- 1.4) La compétition se déroulera sur **1** gymnase avec **7** terrains : **La Queue Les Yvelines**

GEO du tournoi : **David Dubois**

Article 2 - EPREUVES ET CATEGORIES

- 2.1) Le Tournoi Jeunes se joue pour les séries **cade(tes), juniors et Top Poussins**. Les tableaux **DH, DD, DX ne sont pas proposés**. Les joueurs peuvent s'inscrire sur **1** tableaux. Le surclassement et le double surclassement sont autorisés.
- 2.2) Les Simples Top Poussins et Juniors se joueront le samedi et les SH Cadet(tes) le dimanche.
Tout participant doit être en règle avec la FFBAD et doit être en possession de sa licence compétition.
- 2.3) Mode de compétition retenu
 - poule unique sans sortie de poule.
 - Les tableaux ne seront ouverts qu'avec un minimum de 3 inscrits.
- 2.4) Les têtes de série seront déterminées en fonction du CPPH au jour du tirage au sort et du classement des trophées jeunes de la saison en cours.
- 2.5) Si le nombre d'inscrits le permet, chaque tableau sera divisé en deux parties : les mieux classés évolueront en série
« ELITE », les moins bien classés en série « HONNEUR ».

Article 3 - INSCRIPTIONS

- 3.1) Les clubs feront les inscriptions sur Badnet avant le **01/05/2025**.
- 3.2) Les frais d'inscription sont de 7 EUROS pour un tableau. Une facture globale sera envoyée aux clubs chaque trimestre.
- 3.3) Les inscriptions des joueurs déclarant un forfait seront remboursées si le forfait survient avant le tirage au sort (le **02/05/2025**) et sur présentation du justificatif.
Dans tous les cas, prévenir le secrétariat du Comité par mail (secretariat@badminton78.fr).
- 3.4) Chaque participant inscrit au tournoi doit connaître les sanctions encourues par un joueur ayant déclaré forfait après la date de tirage au sort (voir règlement des forfaits). Il devra prévenir le Comité de sa non-participation et adressera dans les délais impartis, les pièces justificatives, à la Commission Régionale des Tournois de la Ligue d'Ile de France de Badminton.

3.5) En cas d'inscriptions trop nombreuses, le comité se réserve le droit de faire certains tableaux en promobad avec des scorings différents. Elle s'engage à en informer tous les responsables « jeunes » avant la date limite d'inscription à la compétition.

REGLEMENT PARTICULIER

Article 4 - DEROULEMENT DU TOURNOI

4.1) Les matchs se dérouleront en suivant le programme affiché dans la salle. Toutefois, les horaires qui y figurent ne sont donnés qu'à titre indicatif. Aucun joueur n'est autorisé à quitter la salle, sauf autorisation du Juge-arbitre.

4.2) Les matchs se dérouleront en 2 sets gagnants de 21 points. Le temps de repos minimum entre deux matchs sera de 20 minutes. Les joueurs disposeront de 5 minutes pour rejoindre le terrain entre l'appel de leur nom et le début de leur match.

A l'issue de ce délai, tout joueur non présent sur le terrain pourra être disqualifié par le juge-arbitre, quel que soit le niveau de la compétition.

Seuls auront accès aux terrains, les joueurs appelés ainsi que les arbitres et les personnes autorisées par les juges arbitres.

4.3) Une tenue de badminton conforme à la circulaire fédérale en vigueur sera exigée sur les terrains. Les joueurs appelés devront se présenter sur le terrain en possession de tous les accessoires nécessaires à leur match (serviette, boisson, raquette, ...).

4.4) Les volants seront fournis par le Comité durant toute la compétition : RSL3 pour les volants plume et Mavis 500 pour les volants plastiques. Les séries poussin(e)s se joueront avec des volants plastique. Pour toutes les autres séries et dans le tableau concerné, les joueurs ayant au minimum un classement P10 joueront avec des volants plume.

4.5) Les matches se dérouleront en auto-arbitrage. En cas de litige, le juge arbitre se tiendra à la disposition des joueurs et pourra, soit intervenir directement, soit leur affecter un arbitre dans la mesure du possible.

4.6) Tout joueur ayant pris des médicaments renfermant des substances interdites par les instances sportives, devra le signaler dès son arrivée au juge arbitre et devra en justifier l'usage (ordonnance médicale).

L'utilisation de substance et de tous moyens destinés à augmenter artificiellement le rendement en vue ou à l'occasion de compétitions et qui peut porter préjudice à l'éthique et à l'intégrité physique et psychique de l'athlète est prohibée. La liste des produits dopants est rendue officielle par le Ministère chargé des sports.

4.7) Le comité d'organisation décline toute responsabilité en cas de vol, pertes, d'accident ou d'incident.

Article 5 - Classement

5.1) A la fin de la compétition, un classement par point est attribué à chaque joueur et à chaque club. Il sera utilisé pour la répartition dans les séries pour les compétitions à venir. Les résultats des joueurs compteront pour le classement national.